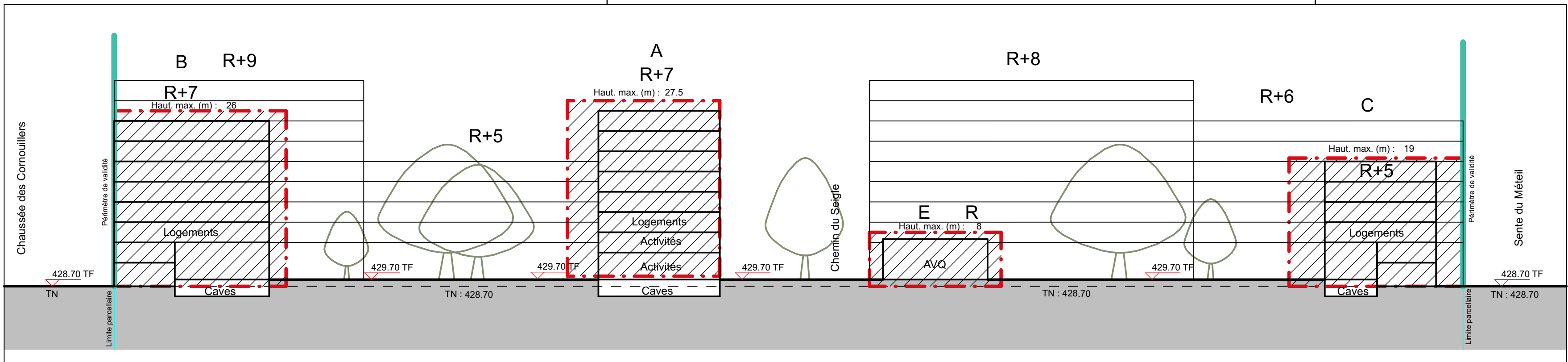
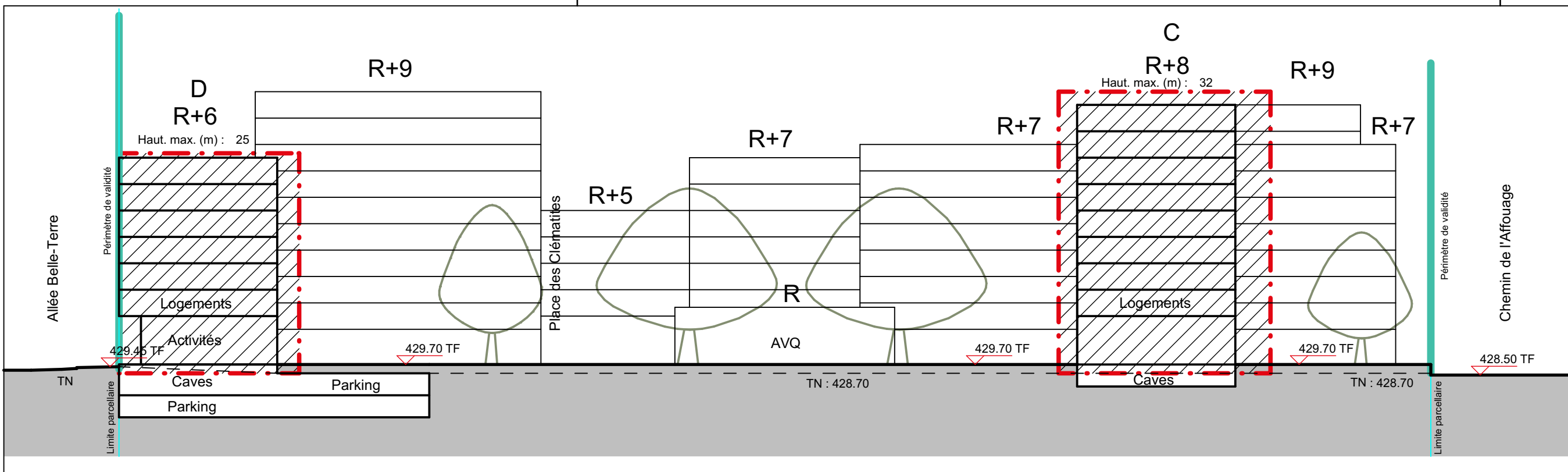




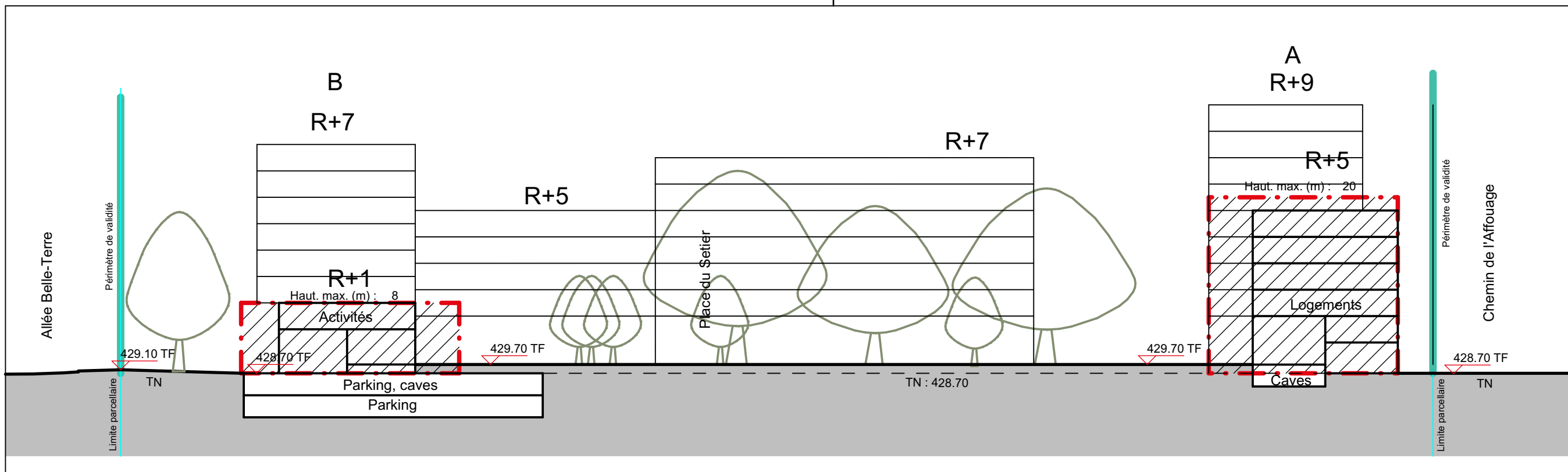
Coupe schématique A-A

1:500



Coupe schématique B-B

1:500



Coupe schématique C-C

1:500

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANALITÉS

- GÉNÉRALITÉS**
- Périmètre de validité
- BÂTI**
- Aire d'implantation
- ACCÈS ET STATIONNEMENT**
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
 - Accès au garage souterrain
 - Secteur d'accès au garage souterrain
 - Accès véhicules d'intervention
- ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT**
(art. 3 al. 3 et 4 à 6 c. LOU)
- Voie de communication / Accès
 - Alignement LRoutes
 - Eaux usées existantes
 - Collecteurs primaires
 - Eau potable existante
 - Electricité projetée
 - Eaux pluviales projetées
 - Eaux usées projetées
- ENVIRONNEMENT**
- Degré de sensibilité au bruit : DS OPB II
- FONCIER**
- Servitude de passage public à pied et à vélo

Répartition des droits à bâtir par bâtiment

- SBP provenant de la parcelle 6460
- SBP provenant de la parcelle 6539

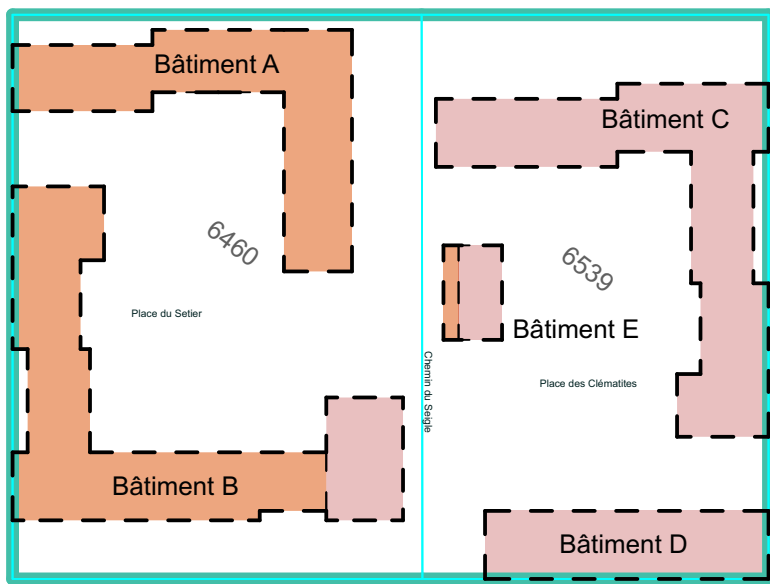
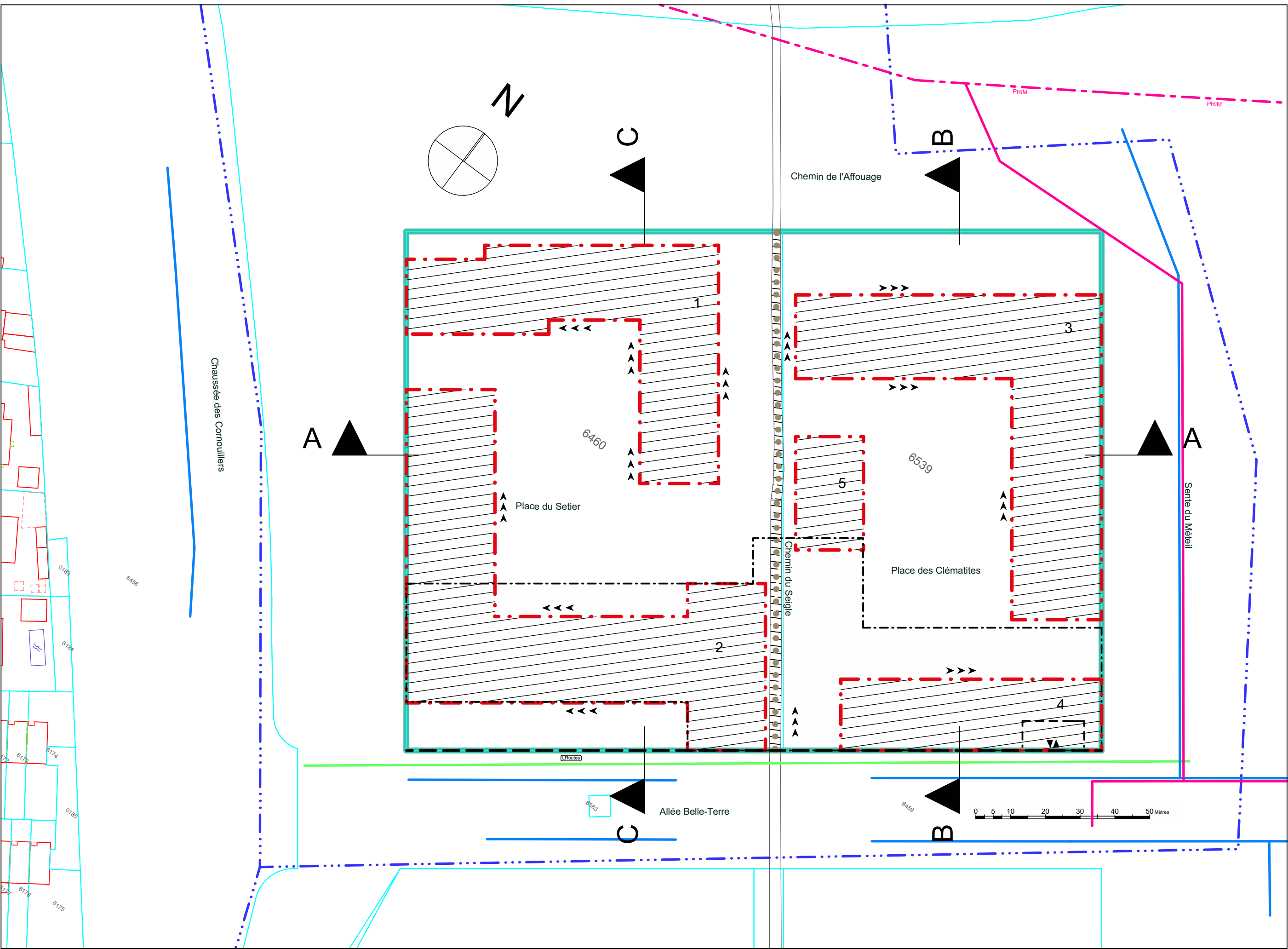
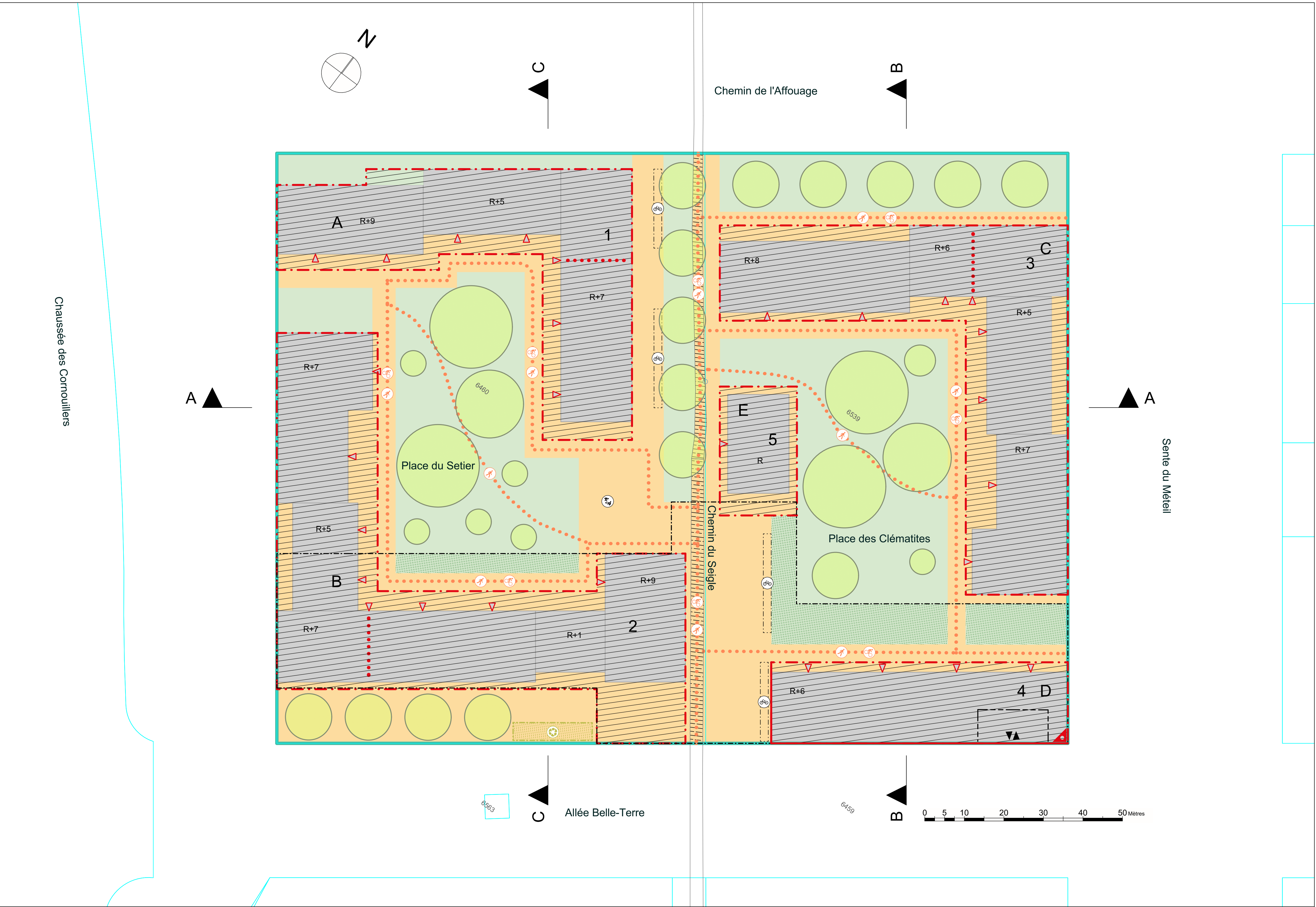


Tableau et schéma de répartition et localisation des droits à bâtir 1:2000



Plan d'équipement, des contraintes et des domanialités

1:1000



Plan d'aménagement

1:500

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

- GÉNÉRALITÉS**
- Périmètre de validité
- ESPACES LIBRES**
- Cheminement piétons ou mixte
 - Espace majoritairement minéral
 - Espace majoritairement végétal
 - Espace majoritairement végétal sur dalle
 - Place de jeux
 - Végétation, arbre isolé à planter
- BÂTI**
- Implantation
 - Aire d'implantation
- ACCÈS ET STATIONNEMENT**
- Angle construit
 - Front d'implantation
 - Accès aux immeubles
 - Passage
 - Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
 - Accès au garage souterrain
 - Secteur d'accès au garage souterrain
 - Aire d'implantation des places de stationnement vélos
- ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT**
- Voie de communication / Accès
- ENVIRONNEMENT**
- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
POUR TOUTES LES COMMUNES

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

THÔNEX

Plan localisé de quartier

Communaux d'Ambilly - Quartier Belle-Terre, Pièce A1

Le PLQ comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique territorial ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux .

Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE) première étape.

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 LRoutes (RSG L 110).

Feuille(s) cadastrale(s) N° : 37
Parcelle(s) N° : 6460, 6539

Plan N° : 30102

Echelle(s) : 1:500, 1:1000,
1:2000

Date : 03.07.2021 Répondant OU : CBO Dessin : DBO
Date d'extraction du fond de plan : 08.07.2020
Modèle : Version 08/2024

Adopté par le Conseil d'Etat le : 14 octobre 2026

Objets	Date	Dessin
Modifications diverses pour ET2	16.05.2023	DBO
Modifications en vue préavis CA	02.01.2024	DBO
Modifications en vue EP	19.02.2025	DBO
Modifications en vue PO (garbis, localisation DAB, préavis CM)	16.03.2026	DBO

Code aménagement (commune/quartier)	537
Code GPEC: Secteur/sous-secteur statistique	40-00-022
Code alphabétique	THX
CDU	711.5